



# CHARTRE ACHATS DURABLES

## Direction Générale des Achats

### Pourquoi une charte des Achats Durables ?

ACCOR a décidé fin 2002 de créer sa propre charte Achats Durables appliquée au domaine des achats. Elle vise à protéger les personnes et l'environnement et s'applique à tous les fournisseurs référencés par la Direction Générale des Achats à travers le monde.

ACCOR demande à ses fournisseurs et partenaires de partager deux engagements fondamentaux :

- **Accepter une relation basée sur la transparence en matière d'échanges d'informations sur la politique de Développement Durable mise en œuvre.**
- **S'assurer à chaque étape que ses propres fournisseurs et sous traitants répondent aux mêmes critères d'exigence en matière de Développement Durable.**

**À travers l'application de cette charte Achats Développement durable, Accor se présente comme une entreprise responsable et engagée.**

### Mode Opérateur

---

En 2003, un questionnaire reprenant les différents points de la Charte Achats Durables, a été mis en place pour être transmis à tous les fournisseurs référencés par Accor dans le monde.

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer le niveau actuel des engagements liés au Développement Durable de tous les fournisseurs référencés. Une évaluation des fournisseurs est effectuée en France chaque année depuis 2003 et sera élargie dans de nouveaux pays. A partir des réponses de ces fournisseurs ACCOR établit, si cela s'avère nécessaire, des axes de progrès pour que chacune d'elles, dans son domaine, se rapproche des meilleures pratiques de sa profession.

## Pratiques sociales

---

Selon les circonstances, les législations, les modes de production des biens ou des services, ACCOR s'attachera à publier, recommander et promouvoir les pratiques sociales suivantes :

- 1.1 Respecter les principes des conventions fondamentales de l'OIT.
- 1.2 Lutter contre toute forme de discrimination en matière de sexe, d'origine, de religion, ou d'appartenance politique.
- 1.3 Assurer les conditions d'hygiène et de sécurité légales sur le lieu de travail.
- 1.4 Pour la durée du travail : respecter la loi nationale, et en tout état de cause, respecter les règles internationales sur le temps de travail fixé par le Bureau international du Travail relatif à chaque secteur d'activité
- 1.5 Assurer un niveau de salaire minimum permettant des conditions de vie décentes aux employés, compte tenu du coût de la vie à proximité du lieu d'implantation.
- 1.6 Refuser les pratiques avilissantes dans l'entreprise: punitions corporelles, harcèlement moral et sexuel, etc.
- 1.7 Respecter la liberté d'association, et d'activité syndicale dans le cadre de la législation des pays.

## Pratiques environnementales

---

Selon les circonstances, les produits, les pays, ACCOR s'attachera à connaître, encourager, promouvoir et contrôler les bonnes pratiques environnementales suivantes :

- 2.1 Mettre en place une politique environnementale, visant à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession en matière d'environnement.
- 2.2 Respecter la réglementation environnementale internationale, nationale et locale
- 2.3 Maîtriser des impacts environnementaux de ses sites et produits (connaissance des impacts, process d'analyse et publication des résultats).
- 2.4 S'engager dans un procédé d'amélioration continue (gestion optimale des ressources et maîtrise des impacts).
- 2.5 Rechercher un approvisionnement en matière première qui limite l'appauvrissement des ressources naturelles (biodiversité) et non renouvelables (pétrole, méthane).
- 2.6 Proposer pour Accor de nouveaux produits particulièrement innovants en matière de respect de l'environnement, tant pour la conception que pour l'utilisation.
- 2.7 Proposer à Accor des produits recyclables et valorisables en fin de vie.

En complément de ces bonnes pratiques, Accor est engagé depuis 2001 aux côtés de l'ONG ECPAT\* dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Signataire du « Code de conduite » émis par ECPAT et l'Organisation Mondiale du Tourisme, Accor s'est engagé à associer ses partenaires à agir contre ce fléau. Pour relayer les actions conduites par ECPAT : [www.ecpatinternational.org](http://www.ecpatinternational.org)

*\*End Child Prostitution, Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes*